Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260506-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 4 mai 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote du CFU du budget annexe Assainissement (point 2026.05.10), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Victor CORREIA (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Céline THEUREAU)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.05.06 - FINANCES – Budget primitif principal 2026 - Décision modificative n°1

Rapporteur : Estelle DOMINAULT, adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026.03.14 en date du 2 mars 2026 relative au vote du budget primitif du budget principal ;
Considérant qu'il est nécessaire de réajuster certains crédits budgétaires pour l'année 2026 comme présenté ci-après sous forme d'une décision modificative n°1 ;

1- Régularisation d'écritures de reprise d'avance forfaitaire au chapitre 041

Afin de régulariser la reprise de l'avance forfaitaire dans le marché public de l'aménagement de l'avenue Belle-Ile, il convient d'augmenter les crédits en dépenses d'investissement au chapitre 041 :
Article 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours) + 20 000,00 €

et en recettes d'investissement :
Article 238 - Avances versées + 20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260506-DE

2- Rectification du budget primitif :

Une recette de 3 083,00 € a été inscrite au compte 775 alors que les produits des cessions ne doivent pas apparaître au budget. Il convient donc d'annuler la recette prévue en fonctionnement et d'équilibre la section de fonctionnement en diminuant le virement à la section d'investissement :

Article 023 - Virement à la section d'investissement	- 3 083,00 €
Article 775 - Produits de cessions d'immobilisations	- 3 083,00 €

et de prévoir la recette en investissement au chapitre 024 :

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement	- 3 083,00 €
Article 024 – Produits des cessions d'immobilisations	+ 3 083,00 €

EN RESUME :

⇨ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	**Désignation**	**Montant**	**Article**	**Désignation**	**Montant**
023-01 O	Virement à la section d'investissement	- 3 083,00 €	**775-01 R**	Produits de cessions d'immobilisations	- 3 083,00 €
TOTAL		**- 3 083,00 €**	**TOTAL**		**- 3 083,00 €**

⇨ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	**Désignation**	**Montant**	**Article**	**Désignation**	**Montant**
2315-845 O	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	+ 20 000,00 €	**238-845 O**	Avances versées	+ 20 000,00 €
			021-01 O	Virement de la section de fonctionnement	- 3 083,00 €
			024-01 O	Produits des cessions d'immobilisations	+ 3 083,00 €
TOTAL		**+ 20 000,00 €**	**TOTAL**		**+ 20 000,00 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget primitif principal 2026 telle que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à engager toute démarche et signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT